

## 4.5.1.1 Entrust (spinosad)

### LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

L'étiquette du pesticide est la seule source d'information ayant force de loi et elle contient toute l'information liée à l'utilisation du produit commercial. Le présent document est un résumé de l'étiquette. Lorsqu'il est question de répression, l'efficacité approximative du produit est de 60-75 % tandis qu'une suppression est de 85 % et plus. Il est important de toujours se référer à l'étiquette légale qui est disponible soit sur le contenant du pesticide ou soit sur le site internet de l'ARLA : <http://pr-rp.hc-sc.gc.ca/lr-re/index-fra.php>. Veuillez vous assurer que vous avez la plus récente mise à jour de ce résumé d'étiquette.

**Toujours aviser votre acheteur pour les applications des pesticides dans votre culture.**

Fait avec l'étiquette du 02-11-2022

### RÉSUMÉ DE L'ÉTIQUETTE

- Groupe 5
- Indice de risque pour la santé (IRS)<sup>1</sup> : 4
- Indice de risque pour l'environnement (IRE)<sup>2</sup> : 74
- Insectes à traiter :
  - Répression de l'**altise de l'airelle** et de la **mouche de l'airelle**;
  - Suppression de la **drosophile** à ailes tachetées, de la **tordeuse à bandes obliques**, la **chenille arpenreuse**, l'**arpenreuse tardive** et la **fausse-arpenreuse du chou**.

<sup>1</sup> La valeur de l'IRS varie de 1 à 2 420. Plus le chiffre est élevé, plus le risque qu'il représente au niveau de la santé est important.

<sup>2</sup> La valeur de l'IRE varie de 1 à 961. Plus le chiffre est élevé, plus le risque qu'il représente pour l'environnement est important.

#### 4.5.1.1 Entruust (spinosad)

- Moment d'application :
  - **Altise de l'airelle** : effectuer le traitement au stade larvaire précoce. Si la surveillance indique que plus d'un traitement est nécessaire, attendre de 7 à 10 jours entre les traitements;
  - **Mouche de l'airelle** : les applications doivent se fonder sur la présence d'insectes adultes (mouches), comme il est déterminé par une surveillance locale. Attendre de 7 à 10 jours entre les traitements;
  - **Drosophile à ailes tachetées** : les applications doivent se fonder sur la présence d'insectes adultes (mouches), comme il est déterminé par une surveillance locale. Attendre un minimum de 5 jours entre les traitements;
  - **Tordeuse à bandes obliques, chenille arpeuteuse, fausse-arpeuteuse du chou et arpeuteuse tardive** : effectuer le traitement au moment de l'éclosion ou dès l'apparition de petites larves. Si la surveillance indique que plus d'un traitement est nécessaire, attendre de 7 à 10 jours entre les traitements.
  
- Dose et taux d'application :
  - Dose :
    - ✓ Altise de l'airelle et drosophile à ailes tachetées : **334 à 440 mL/ha**;
    - ✓ Mouche de l'airelle : **219 à 440 mL/ha**;
    - ✓ Tordeuse à bandes obliques, chenille arpeuteuse, fausse-arpeuteuse du chou et arpeuteuse tardive : **267 à 364 mL/ha**;
    - ✓ Utiliser le taux le plus élevé en cas d'infestation importante et/ou si les larves sont grosses.
  - Taux d'application :
    - ✓ Altise de l'airelle et drosophile à ailes tachetées : dans suffisamment d'eau pour assurer une **couverture complète**;
    - ✓ Mouche de l'airelle, tordeuse à bandes obliques, chenille arpeuteuse, fausse-arpeuteuse du chou et arpeuteuse tardive : **300 à 500 L d'eau/ha**.
  
- Restrictions :
  - Application **terrestre** seulement;
  - Ne pas appliquer s'il y a **prévision de fortes pluies** ou **immédiatement après** la pluie;
  - Ne pas appliquer pendant les périodes de **calme plat**. Ne pas appliquer lorsque les **vents soufflent en rafales**;
  - Ce produit est très toxique pour les abeilles exposées directement au traitement de pulvérisation, à la dérive ou aux résidus sur la végétation en fleurs. Ne pas appliquer ce produit ou le laisser dériver vers la végétation en fleurs pendant que les abeilles butinent dans la zone de traitement;
  - Maximum de **3 applications par saison** avec un intervalle de 5 jours (drosophile à ailes tachetées) ou de 7 à 10 jours (altise de l'airelle, mouche de l'airelle, tordeuse à bandes obliques, chenille arpeuteuse, fausse-arpeuteuse du chou et arpeuteuse tardive) **entre** les traitements;
  - Délai de réentrée : les résidus de pesticide doivent être séchés complètement;
  - Délai avant la récolte : **1 jour**;
  - Ne pas faire plus de **2 applications consécutives** d'insecticides du groupe 5 (spinosad et spinétorame);
  - Zones tampons : 1 m des fossés, 3 m des cours d'eau et 30 m des puits.
  
- Entreposage :
  - Entrepoiser dans un endroit sûr et sec;
  - Empêcher la contamination croisée avec d'autres pesticides et des engrais;
  - **Éviter le gel**;
  - Ne pas entrepoiser près des denrées alimentaires et des aliments pour animaux.

- Équipements de protection :
  - Chemise à manches longues et pantalon long;
  - Chaussures et des chaussettes;
  - Gants résistant aux produits chimiques;
  - Casque de protection résistant aux produits chimiques lors de l'utilisation du matériel d'application à jet doté d'une cabine ouverte.

#### RÉDACTION 2016

Marie-Ève Moreau, agronome, responsable du volet agroenvironnement, Club Conseil Bleuet, Dolbeau-Mistassini

#### MISE À JOUR 2024

Cléo Côté, agronome, Club Conseil Bleuet, Dolbeau-Mistassini

#### FINANCÉE PAR

